



victime d'agression paiement des préjudice

Par **tarajujo**, le **05/05/2021** à **15:06**

BOnjour ,

jexpose rapidement la situation

Lors de la fete de la musique de 2019 moi et deux amis avons été agresser .L'auteur a ete interpellé , et juger et condamné en novembre 2019 , notamment a nous verser divers somme pour le prejudice moral et materiel .

Cette personne a fait appel de la descision , le jugement en appel a été prevu en fevrier 2021 , or une semaine avant ce nouveau jugement , nous avons recut une ordenance de desistement.

Donc suite a ce desistement , nous nous somme (mes amis et moi) dit que notre agresseur allais peut etre , etre de bonne fois et nous payer les somme auxquelle il a ete conmdamné . Ce n'est pas un suprise nous n'avons aucune nouvelle.

par consequent je shouaiterais savoir comment en tant que partie civil , faire pour recuperer les somme que le tribunal nous a octroyer ?

Par **Visiteur**, le **06/05/2021** à **09:30**

Bonjour

Si ce titre est exécutoire, vous pouvez passer par votre avocat ou directement un huissier.